EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **14 avril 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatorze avril deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 avril 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Abdelmajid MELLOUKI à Cécile AUDET, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Guillaume VIMONT**

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel interrompt la séance à 18 h 19 pour recevoir, avec les présidents de groupe, une délégation du personnel des Galeries Lafayette.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la suspension de séance.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 18 h 53.
Madame Françoise NOUHEN quitte la séance pendant les questions 3 et 4.
Monsieur Louis COUSTES part avant le vote de la question 3 sans laisser de pouvoir (fin du pouvoir de M. Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Monsieur Alparslan COSKUN.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE part avant le vote de la question 8 et laisse pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Madame Isabelle LAVEST et Monsieur Grégory BERNARD partent sans laisser de pouvoir avant le vote du vœu.

Rapport N° 50

PROPOSITION D'AVENANT N°1 (2017) À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2016-2018 VILLE - ADUHME

Ne prennent pas part au vote de la délibération n° 50 Mmes Odile VIGNAL, Patricia GUILHOT, Nicole PRIEUX, Mrs Grégory BERNARD et Nicolas BONNET en tant que membres du Conseil d'Administration de l'ADHUME

Par délibération du 05 janvier 2016, le Conseil Municipal a donné son accord pour signer une convention pluriannuelle avec l'Agence locale de l'énergie et du climat (Aduhme) pour une durée de 3 ans soit 2016-2018.

Cette convention peut être complétée, chaque année, par un avenant après concertation avec les services municipaux concernés.

Le projet d'avenant n°1, ci-joint, précise les actions pour 2017, qui, compte-tenu des transferts de compétence à la Communauté urbaine, portent sur l'accompagnement de la Direction du Patrimoine Bâti pour la maîtrise des consommations d'énergie et le déploiement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la Ville. Le montant de la subvention allouée pour 2017 est de 6 000 €, inscrite au budget 2017.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission,

- De valider le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle entre la Ville et l'Aduhme
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant
- De procéder au versement de la subvention annuelle, dans les conditions prévues à la convention pluriannuelle.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 mai 2017

Le Maire,

Olivier BIANCHI

VILLE DE CLERMONT FERRAND

énergies et climat

Convention Pluriannuelle d'objectifs 2016-2018
Ville de Clermont-Ferrand / Aduhme
Avenant n°1

Entre

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Monsieur Olivier Bianchi en application d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2017

d'une part, dénommée **la Commune,**

Et

L'Aduhme, association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Energie, (numéro de déclaration en Préfecture n°16498) ayant son siège social au 129 avenue de la République à Clermont-Ferrand), plus communément dénommée « agence locale des énergies et du climat », représentée par sa Présidente, Mme Odile Vignal, dûment habilitée

d'autre part, dénommée **l'Aduhme.**

Considérant les transferts de compétence intervenus entre la Ville de Clermont-Ferrand et la communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole au 1er janvier 2017, notamment le transfert de la compétence réseau de chaleur,

Considérant les modifications réglementaires, notamment la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 8 juillet 2015, désignant comme uniques porteurs de Plans Climat Energie Territoriaux les Établissements Publics de Coopération Intercommunale,

Préambule

La Ville de Clermont-Ferrand signait en 2007 la convention des Maires dans laquelle elle s'engage entre autres à réaliser des économies d'énergie à hauteur de 20 % sur son patrimoine bâti. Cet engagement a été d'ailleurs repris dans le plan climat énergie de la Commune voté en 2014 par le Conseil Municipal.

La Ville de Clermont-Ferrand et l'Aduhme ont ainsi signé une convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2016-2018, ayant fait l'objet d'un vote en conseil municipal le 5 janvier 2016, dont l'objectif est de contribuer à la mise en œuvre des actions concourant à ces objectifs.

Les actions prévues à cette convention portent sur 3 axes :

- ***Action 1 :*** *action d'information et de sensibilisation autour des questions énergie / climat et participation aux actions d'animation inscrites au Plan climat énergie territorial (PCET) communal ;*
- ***Action 2 :*** *partage avec le Service énergie de la Direction du patrimoine bâti d'une méthodologie pour mettre en place une stratégie de rénovation énergétique du patrimoine bâti communal ;*

- ***Action 3 :*** *communiquer et promouvoir la légitimité des réseaux de chaleur en développant un argumentaire étayé sur la base de l'expérience clermontoise.*

Cette convention prévoit, dans son article 3, d'être *« complétée chaque année par un avenant technique, précisant le programme de travail, les coûts affectés et la contribution financière de la Commune ».*

Au vu des transferts de compétence et des modifications législatives mentionnées ci-dessus, le présent avenant se recentre sur l'action 2 relative au patrimoine bâti de la collectivité.

Article 1 : Objet de l'avenant

L'objet du présent avenant est d'approuver l'annexe technique prévue à la convention initiale pour l'année 2017.

Article 2 : Participation financière

Le montant de la participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand au titre de l'année 2017 s'élève à 6 000 €.

Fait à Clermont-Ferrand, en deux exemplaires le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand	Pour l'Aduhme,
Le Maire Olivier BIANCHI	La Présidente Odile VIGNAL

Clermont-Ferrand, le 23 janvier 2017

Convention CPO Ville de Clermont-Ferrand / Aduhme
Annexe technique 2017

Préambule

La Ville de Clermont-Ferrand signait en 2007 la convention des Maires dans laquelle elle s'engage entre autres à réaliser des économies d'énergie à hauteur de 20 % sur son patrimoine bâti. Cet engagement a été d'ailleurs repris dans le plan climat énergie de la Commune voté en 2014 par le Conseil Municipal.

Pour ce faire, la collectivité souhaite renforcer sa stratégie patrimoniale pour atteindre à terme cet objectif. Elle dispose déjà d'un certain nombre d'outils de saisie des dépenses et consommations d'énergie mais dont l'extraction de données et d'indicateurs apparaît être quelque peu compliquée. Aussi, la Ville ambitionne de mettre en place une comptabilité énergétique par bâtiment qui lui permettra de disposer d'une vision plus précise en vue de définir un schéma directeur global d'actions d'économies d'énergie jusqu'en 2020.

La Ville de Clermont-Ferrand dispose en effet d'un patrimoine conséquent composé de plus de 400 équipements et dont la facture globale représente plus de 3 M€. Si des actions ont déjà été réalisées (isolation des combles perdus des groupes scolaires avec financement au travers du dispositif des CEE, achat de gaz naturel et d'électricité, campagne de changement de chaudières, travaux diffus sur le patrimoine…), c'est vers une vraie stratégie patrimoine visant la maîtrise de la demande d'énergie que la Collectivité veut aller.

Le dispositif de Conseil en énergie partagé (CEP)

L'Aduhme de son côté, déploie depuis près de 7 ans maintenant le Conseil en énergie partagé (CEP). Ce dispositif consiste à mutualiser entre plusieurs collectivités une expertise en matière de gestion de l'énergie dans le patrimoine des collectivités.

A ce jour, ce sont près de 180 communes et intercommunalités qui bénéficient de cet appui, pour plus de 800 bâtiments suivis. Concrètement, le dispositif permet à chaque collectivité de disposer d'un outil de visualisation des consommations par bâtiment et par m². Il permet d'analyser les consommations des bâtiments, et peut constituer le socle de l'élaboration d'un « schéma directeur patrimoine et énergie », c'est-à-dire un plan pluriannuel de travaux ou d'actions. Cette feuille de route permet d'engager des actions d'économies d'énergie à différents niveaux, sur la base d'un état des lieux élaboré suite à la visite technique de chaque équipement et à l'analyse approfondie des dépenses de fonctionnement associées. Le spectre du schéma directeur est large en matière d'actions d'économie d'énergie : optimisation tarifaire, achat d'énergie, renouvellement de contrats d'entretien et d'exploitation, régulation et programmation des systèmes de chauffage, travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment (fenêtre, isolation…), renouvellement d'équipements climatiques, rénovation complète du bâtiment, diversification énergétique… En parallèle à ce suivi individuel, l'Aduhme engage des actions collectives à l'instar de l'Opération COCON 63 et du groupement d'achat de gaz naturel coordonnés par le Département ou bien encore de l'Opération REGUL'+ (régulation des systèmes de chauffage).

C'est cet état des lieux que la Ville de Clermont-Ferrand souhaite mettre en œuvre à l'échelle de chaque bâtiment pour disposer d'une vision précise qui servira de base à la définition d'une stratégie énergie à l'échelle du patrimoine bâti.

Au-delà de cet état des lieux, la Direction du patrimoine recherche une présentation de l'état des lieux qui soit pédagogique, claire et accessible qui permette de vulgariser les enjeux en vue de mobiliser les élus autour de vraies ambitions et la prise de décisions en faveur de l'efficacité énergétique.

Diffusion d'outils et d'une méthodologie de l'Aduhme à la Ville

Il est proposé de consacrer l'année 2017 à l'optimisation de cet outil, de la façon suivante :

- Analyse par l'Aduhme de l'outil de suivi dans le service énergie de la direction du patrimoine bâti de la Ville de Clermont-Ferrand ;
- Adaptation de l'outil de la Ville à l'outil méthodologique mis au point par l'Aduhme ;
- Formation des agents municipaux à l'analyse des données saisies dans leur outil ;
- Appui à la saisie des données de facturation et balayage des saisies pour identifier d'éventuelles erreurs ;
- Accompagnement à l'analyse des données et mise en forme de la présentation de l'état des lieux ;
- Fourniture d'indicateurs de consommation et de dépenses d'énergie pour engager des comparatifs de niveaux de performance ;
- Appui à la définition d'un schéma directeur d'actions sur le patrimoine Ville avec classification des actions en fonction de leur « intensité » (optimisation tarifaire, renégociation des contrats d'exploitations, achat d'énergie, menus travaux, projets de rénovation globale de bâtiments municipaux, engagement de CPE…) ;
- Intervention possible auprès d'un groupe d'élus ou d'une commission pour présenter cet état des lieux ;
- …

Autres actions programmées dans la convention

- Participation à la semaine européenne du développement durable avec des actions d'animation ciblées en vue de mobiliser les clermontois quels qu'ils soient (grand public, acteurs économiques, services publics…) autour de la transition énergétique ;
- Orientation nouvelle fixée par les administrateurs de l'Aduhme (parmi lesquels des élus clermontois) : travailler à un recensement des projets de rénovation énergétique à l'échelle locale pour étudier la possibilité de recourir à un « véhicule économique » (une SPL ?) répondant aux attentes des collectivités locales en matière de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti ;
- Participation de la Ville (élus et services) aux actions et groupes de travail engagés par l'Aduhme…

Montant estimé du programme d'action

Montant total estimé de l'action : 7 500 €

Subvention sollicitée auprès de la Ville : 6 000 €

Pour la Ville de Clermont-Ferrand	Pour L'Aduhme
Le Maire	La Présidente
Olivier BIANCHI	Odile VIGNAL